



Assemblée Générale du 6 octobre 2018 – Compte-rendu

Lieu : Rodez (Sébazac-Concourès)

1. Situation en Aveyron :

- **situation de l'éolien en Aveyron (parcs existants, projets, recours ...) :**

L'Aveyron étant plus que jamais un territoire à énergie positive, au vu des ravages causés par les implantations réalisées et les projets en instance et compte tenu de la nécessité de préserver l'attractivité du département et son tourisme, l'AG discute puis vote une motion demandant un moratoire sur l'éolien en Aveyron. Cette motion sera adressée à la préfète de l'Aveyron, et transmise aux grands élus nationaux de l'Aveyron ainsi qu'aux élus des territoires (conseil départemental, EPCI).

La volonté ainsi exprimée est renforcée par un témoignage relatant une réunion récemment organisée par ENEDIS qui témoigne d'une prise de conscience insuffisante, voire d'un double-langage, de la part d'une majorité des élus dans le département.

- **Exactions constatées sur les parcs éoliens en construction (recours purgés) :**

Au récit des exactions constatées en 2017 (Lavernhe) puis 2018 (Arques & Ségur), l'AG discute puis vote une motion de protestation, demandant aux pouvoirs publics de renforcer le suivi & contrôle des chantiers et demandant le respect intégral des prescriptions attachées aux permis. Cette motion sera adressée à la préfète de l'Aveyron, ainsi qu'au préfet de Région et au directeur régional de la DREAL pour leur information.

Le coordonnateur insiste sur l'importance de restaurer l'autorité des services de l'Etat, source d'une confiance des citoyens envers leurs dirigeants.

- **Le Parc Naturel des Grands-Causse :**

Compte tenu des enjeux pour le respect des grands équilibres du Parc, territoire déjà à énergie positive, l'AG discute puis vote une motion demandant le respect des chiffres officiels - référence du Plan Climat Air Energie Territorial lui-même base du SCoT, ainsi que le respect des engagements pris en matière de plafond éolien (nombre de machines, puissance installée). Cette motion sera remise à la présidence du Parc à l'occasion d'une prochaine rencontre officielle.

- **La Zone Unesco Causse et Cévennes :**

Au vu des erreurs commises sur le Larzac et compte tenu des enjeux pour le paysage et pour la biodiversité du territoire Causse et Cévennes, l'AG discute puis vote une motion un ensemble de renforcements coordonnés de la zone. Cette motion sera adressée aux préfètes de l'Aveyron et de la Lozère, ainsi qu'aux trois ministres concernés (affaires étrangères, transition écologique et solidaire, culture).

- **projet de méga-transformateur de Saint Victor-et-Melviu :**

L'utilité publique de ce projet n'étant pas démontré, et compte tenu de son objectif souterrain de multiplier les implantations éoliennes, l'AG discute puis vote une motion demandant aux autorités d'y renoncer. Cette motion sera adressée à la préfète de l'Aveyron ainsi qu'à l'opérateur RTE.

- **Appel d'offres de la DDT 12 destiné à « faciliter le Dire de l'Etat » :**

Cet appel d'offres découvert par hasard fait apparaître la volonté de la DDT de poursuivre contre la volonté des habitants le développement éolien en Aveyron, territoire cependant à énergie positive, par la rédaction de documents permettant à la préfète de « mieux » motiver ses futurs accords éventuels pour de nouvelles zones industrielles éoliennes.

Aucune consultation formelle des élus du département ni des EPCI, aucune consultation du monde associatif n'ayant été prévu par le cahier des charges, **l'AG demande au Collectif de :**

- **produire un courrier officiel en direction de la préfète**
- **informer les élus du département et des EPCI**
- **si cela est possible, répondre à l'appel d'offres**

Nota du rédacteur : l'appel d'offres étant arrivé à échéance le 28 septembre, cette action ne pourra être menée que si l'appel d'offres est à nouveau déclaré infructueux.

2. séquence formative (Henri Masson) :

Comment débusquer les manipulations de masse que nous subissons et comment les contrer : les treize tactiques d'Alinsky.



3. Situation en Occitanie :

Rapport est dressé des discussions en cours au niveau régional concernant la proposition alternative REPÒSTA élaborée par le Collectif régional TNE Occitanie Environnement (160 associations) :

- la réunion du 2 octobre présidée par la vice-présidente de Région Florence Brutus ouvre des perspectives, qu'il convient de consolider, en s'appuyant sur les propos publiquement tenus par la Présidente de Région le 7 juillet à Lodève : « l'éolien n'est pas ma priorité dans le cadre de la transition énergétique ».
- le président du CESER Jean-Louis Chauzy s'est engagé à faire auditionner TNE en janvier 2019, donc avant que le CESER ne vote un avis officiel sur le SRADDET.

Dans ce contexte, l'AG discute puis procède au vote d'une motion de soutien aux démarches engagées par le Collectif régional TNE Occitanie Environnement.



4. Plan d'actions pour 2019-2020 :

a. plan d'actions pour l'Aveyron :

(1) communication interne :

Un participant se propose pour créer et faire vivre une liste de diffusion de notre collectif aveyronnais des associations de défense de l'environnement.

(2) communication externe/ relations presse :

Relations presse :

Poursuite de l'organisation en place, sachant qu'il est important de s'informer mutuellement de ce que l'on fait paraître, notamment dans les hebdomadaires qui sont nombreux en Aveyron.

Communication externe hors presse :

Le participant précité animera la fonction « Tweet » et « Facebook » du Collectif.

Ce sera une façon tant de joindre les décideurs (exemple cité du secrétaire d'Etat Lecornu qui a pu être saisi par les fédérations nationales de protection du patrimoine et des paysages par un tweet) que la presse ou encore les jeunes, habitués de ce type de communication dont il est relevé qu'il faut les encourager à rejoindre notre mouvement.

En tant que de besoin pour la construction des messages, il sera aidé de Jean Marty et de Bruno Ladsous mais aussi de toutes autres bonnes volontés.

Deux actions sont proposées pour mieux nous faire connaître de la population :

- un participant excusé propose un publi-rédactionnel autour d'une mise en garde des propriétaires et exploitants, la question initiale s'élargissant peu à peu à la protection des paysages, aux nuisances et à la rupture de l'harmonie dans nos villages.
- placarder partout dans l'Aveyron (panneaux d'affichage libre, mais encore locaux à poubelles, transformateurs locaux bien sûr ...) un dessin humoristique.

Dans un 1^{er} temps c'est cette deuxième proposition qui est retenue, en ce qu'elle permet de mobiliser un grand nombre de nos militants.

La proposition première n'est pas perdue de vue pour autant.

(3) veille règlementaire :

- suivi du « recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron », et diffusion des alertes : une participante se propose à cette fin.
- suivi de la réglementation environnementale :
Il est proposé de se cotiser pour acheter ou s'abonner, aux éditions législatives, le code permanent « ENVIRONNEMENT ET NUISANCES » (un peu moins de 1000 €).

(4) actions de lobbying :

Un effort doit être accompli pour élargir notre lobbying au-delà de son objet actuel (LPO), et peu à peu couvrir les champs suivants :

- les secteurs de la pêche u de la chasse
- l'enseignement (classes de collège notamment)
Hors réunion, un participant précise que pour cela il faut que l'une de nos associations (qui serait l'association-pilote) demande l'agrément correspondant, sans doute auprès du rectorat.
- les milieux professionnels : artisans, agriculture, ...
- ...

(5) adhésions à la SPPEF :

Adhérer à la SPPEF, soit à titre individuel soit au titre d'une association, c'est accéder à un champ d'action et d'intervention officielle plus vaste (association nationale agréée, et disposant du rescrit fiscal).

Exemples d'interventions en cours menées au nom de la SPPEF :

- projet éolien près de Cordes (Tarn)
- actions en cours pour mieux protéger la zone Unesco, cf. ci-dessus.



b. plan d'actions proposées à TNE Occitanie Environnement :

Les actions ressortissant des (2) à (5) ci-dessus sont duplicables.

5. Questions diverses :

- question d'ordre tactique : quand se situe le moment le plus opportun pour faire apparaître dans un dossier éolien des éléments importants ne figurant pas dans l'étude d'impact (ce que l'on appelle soulever des moyens au fond) ? *Avant la décision de la préfète, ou bien plus tard lors du recours ?*
Un témoignage fait apparaître qu'il y a utilité à en faire état de manière formelle (ex, remise d'une note ou d'un mémo argumenté) auprès des services pilotant l'instruction du dossier en amont de la décision de la préfète.
- actualiser et diffuser le dossier « L'Aveyron, un territoire à énergie positive » (action B. Ladsous)

Signé : Bruno Ladsous